



ARRETE DU MAIRE N° PM-2026-193
PORTANT INTERDICTION DE STATIONNER ET DE CIRCULER
TRAVAUX – RENOVATION INTERIEURE
4 RUE BOZENE

Le Maire de CLERMONT-L'HERAULT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 et suivants ;

VU l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

VU le code de la route ;

VU le Code de la voirie routière ;

VU l'arrêté municipal n° AG/AR-2026-191 en date du 9 avril 2026 portant délégation de fonctions à Monsieur Georges ELNECAVE, 3° Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

VU la demande présentée par les services technique de la commune pour des travaux de rénovation au 4 rue Bozène ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer temporairement le stationnement pour permettre la réalisation des travaux et assurer la sécurité des usagers ;

ARRETE

Article 1 :

Le stationnement sera autorisé sur 1 emplacement rue Bozène (photo annexée) ou à proximité de l'habitation, du lundi 13 avril 2026 7h30 au vendredi 19 juin 2026 17h00 pour des travaux de rénovation intérieure au n° 4 rue Bozène.

Article 2 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place, entretenue et déposée par le service technique de la Commune.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché sur le lieu des travaux.

Article 4 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : Ampliation sera adressée à :

- M. le Directeur Général des Services,
- M. le Responsable de la Police Municipale,
- M. le Directeur de services Techniques municipaux,
- M. le Lieutenant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

Fait à Clermont l'Hérault, le 13 avril 2026.


Par délégation du Maire,
Le 3^{ème} Adjoint,
Georges ELNECAVE